

Travaux de renforcement du réseau électrique à Auvillars sur Saône

François Perrin, Vice-président de la Commission Locale d'Énergie Val de Saône, représentant Jacques Jacquenet, Président du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or (SICECO), Marc Jaudaux, Maire d'Auvillars sur Saône et Jean Paul Masson, Délégué suppléant au SICECO, adjoint au Maire, se sont rendus mercredi 24 septembre sur le chantier de renforcement du réseau électrique, actuellement en cours dans la commune.

Renforcer le réseau électrique

À Auvillars sur Saône, les riverains vivent depuis quelques jours au rythme des travaux de renforcement de 400 mètres du réseau électrique. Un poste de transformation assurant la liaison entre le réseau de distribution haute tension (HTA) et le réseau de fourniture basse tension (BT, qui est dirigé vers les usagers) va également être remplacé.

Ces travaux sont engagés suite aux problèmes d'alimentation électrique rencontrés par deux familles.

Afin de perturber le moins possible la circulation dans la rue principale de la communes, la technique du forage dirigé pour traverser la départementale a été privilégiée.

Le SICECO, maître d'ouvrage des travaux

Les communes sont propriétaires des réseaux HTA (20 000 volts) et BT (basse tension - 230 volts). Sur le territoire de la Côte-d'Or, 665 communes, dont Auvillars sur Saône, ont confié l'organisation du service public de la distribution et de la fourniture d'électricité au SICECO. Ce dernier réalise les travaux sur les réseaux électriques, que ce soit les travaux d'extension pour alimenter les usagers en électricité, de dissimulation pour améliorer le cadre de vie et préserver l'environnement, de renforcement pour adapter le réseau public d'électricité aux besoins des usagers ou encore de résorption de fils nus pour assurer une meilleure sécurité (ERDF étant l'exploitant en charge des dépannages et de la maintenance).

Les travaux sont réalisés par l'entreprise Fauchet spécialisée dans tous les travaux électriques.

À Auvillars sur Saône, les travaux, d'un montant de 76 000 €, sont pris en charge à 100 % par le SICECO et les Fonds Facé qui sont constitués à partir d'une taxe sur les kWh distribués sur le territoire national : 0,165 c€/kWh en urbain (> 2 000 habitants) et 0,033 c€/kWh en rural. Ils sont destinés exclusivement aux travaux sur les réseaux électriques ruraux. Le Facé participe ainsi à la péréquation entre urbain et rural, principe indispensable au maintien d'une bonne qualité d'électricité quel que soit le lieu où on habite.

Repères

Les travaux de renforcement améliorent la qualité de fourniture du réseau d'électricité. Ils sont engagés lorsque les abonnés rencontrent des problèmes d'alimentation. Les causes sont multiples : un transformateur dont la puissance est insuffisante, des câbles subissant une intensité trop forte ou encore une tension trop basse par rapport à la norme (la tension doit être comprise entre 207 et 257 volts).



De gche à dte : François Perrin, Marc Jaudaux et Jean Paul Masson assistent au forage dirigé



En chiffres

400 mètres

de réseau renforcé

2

familles concernées

76 000 €

Contact presse : Nathalie BLANC - 03 80 50 85 09 / 06 73 49 96 18 - nblanc@siceco.fr

Créé en 1947, le SICECO est un établissement public de coopération intercommunale. Il regroupe 665 communes de Côte-d'Or qui lui ont délégué l'organisation du service public de distribution d'électricité. Il s'assure ainsi du bon fonctionnement des réseaux électriques, finance et réalise des travaux de renforcement, d'extension et de dissimulation de ces mêmes réseaux. Le Syndicat traite également des problématiques de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Les communes adhérentes ont le choix de donner au SICECO la compétence pour s'occuper des missions de service public de distribution de gaz, d'éclairage public, d'enfouissement des réseaux de télécommunication (hors travaux électriques) et d'achat d'énergie. Le SICECO a divisé son territoire en 11 Commissions Locales d'Énergie (CLE).